



Direction affaires générales et juridiques
Service Affaires juridiques et assemblées

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ANNÉE 2023

DU 01/11/2023 AU 15/11/2023

DIRECTION AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

DATE	N°	Objet
09/11/2023	1772	Délégation de signature – Direction aménagement et urbanisme

Arrêté n°1772_2023

portant délégation de signature – Direction aménagement et urbanisme

La maire de la Ville de Rezé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-19 et R 2122-8,

Vu l'organigramme de la Ville de Rezé,

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer une délégation de signature à M. Laurent Dugué, directeur aménagement et urbanisme, fonctionnaire de catégorie A, afin d'assurer le bon fonctionnement du service public dans le cadre des missions qui sont les siennes,

Sur proposition du Directeur général des services,

Arrête :

Article 1.

Sous la surveillance et la responsabilité de Madame la Maire, il est attribué à M. Laurent Dugué, directeur aménagement et urbanisme, une délégation de signature pour les documents suivants relevant de son champ de compétence :

- ✓ Courriers de modification du délai d'instruction des permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme ;
- ✓ Courriers de demande de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction des permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme ;
- ✓ Courriers de rappel en cas d'insuffisance des pièces complémentaires fournies ;
- ✓ Courriers d'accusé de réception des recours gracieux contre les décisions de permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme ;
- ✓ Courrier de demandes de pièces complémentaires nécessaires au traitement des Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) ;
- ✓ Courriers de non recours ;
- ✓ Attestations d'affichage et de non-retrait des décisions d'urbanisme ;
- ✓ Courriers de demande de rendez-vous de récolement des permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir et déclarations préalables.

Article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Dugué, les actes relevant de sa délégation seront signés par Mme Julie Nivanen, responsable du service urbanisme.

Article 3.

La signature apposée en application de l'article 1^{er} du présent arrêté sera précédée de la mention « Pour la Maire, et par délégation », suivie très lisiblement des prénoms et nom du délégataire, et de sa qualité.

Article 4.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent, publié et transmis à M. le Préfet.

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le

ID : 044-214401432-20231109-2023_1772-AI



Fait à Rezé, le 9 novembre 2023

La maire,
Agnès Bourgeais

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line.